



Numéro : 2024/D/31

**VILLE DE VILLERS BRETONNEUX**

**DECISION DU MAIRE**

**OBJET : RELATIVE A LA SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF.**

**THÉMATIQUE : 7.5.1. Subventions accordées aux collectivités.  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

Le Maire de la Ville de Villers-Bretonneux,  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat,

Considérant que l'objet précité entre dans le cadre de cette délégation, particulièrement son 26°, qui autorise le maire à solliciter des subventions auprès d'organismes financeurs pour des projets spécifiques, à condition que le montant par opération ne dépasse pas 100 000 € ;

**DECIDE**

**Article 1** : De signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF ainsi que leurs avenants et tout document en découlant.

**Article 2** : Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Maire à la prochaine séance du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article **L.2122-23** du CGCT.

**Article 3** : En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** : M. Le Maire et M. le Receveur de la commune de Villers-Bretonneux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.



Fait à Villers Bretonneux, le 26 novembre 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

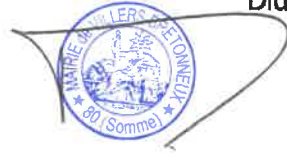
Publié le 05/12/24 SLOW

ID : 080-218007508-20241126-2024D31-DE

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 29 NOV. 2024**  
**et publication ou notification le 05/12/24**

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2024D31**  
Objet : **2024D31 Autorisation du Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-11-26 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.5.1 - accordées aux collectivités  
Identifiant unique : 080-218007508-20241126-2024D31-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20241126-2024D31-DE-1-1_0.xml	text/xml	957 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2024D31 Autorisation du Maire __ signer les conventions d_objectifs et de financement avec la CAF.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241126-2024D31-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	81.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	29 novembre 2024 à 10h58min42s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 novembre 2024 à 10h59min13s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	29 novembre 2024 à 11h02min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 novembre 2024 à 11h02min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 novembre 2024 à 11h22min23s	Reçu par le MI le 2024-11-29